



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 154 de l'ordre du jour

### Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	51 750 100
Dépenses de 2020/21	51 726 300
Solde inutilisé de 2020/21	23 800
Crédits ouverts pour 2021/22	53 798 000
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 <sup>a</sup>	53 623 400
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 <sup>a</sup>	174 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	54 507 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(489 100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	54 018 600

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 mars 2022.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) [(A/76/549 et A/76/696)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 mars 2022. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport à ce sujet (A/76/760), et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21) se trouvent dans son rapport correspondant (A/76/735).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Dans sa résolution 74/285, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 51 750 100 dollars (montant net : 49 137 400 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice 2020/21. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 51 726 300 dollars (montant net : 48 994 200 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 100,0 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 23 800 dollars, représente 0,0 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 23 800 dollars résulte de la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles (1 565 900 dollars, soit 10,9 %), ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (627 900 dollars, soit 2,9 %) et du personnel civil (914 200 dollars, soit 5,9 %). Un récapitulatif des montants réaffectés (1 547 000 dollars, soit 3,0 %) du groupe III aux groupes I et II figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2020/21 (A/76/549). Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés s'élevaient à 4 894 000 dollars au 30 juin 2021, contre 5 219 700 dollars au 30 juin 2020. **Il note que ce montant a diminué de 325 700 dollars (6,2 %) pour 2020/21, par rapport à l'exercice 2019/20.**

## III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant total des dépenses était estimé à 44 237 200 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 53 623 400 dollars et celui du solde devrait s'établir à 174 600 dollars, soit 0,3 % du crédit ouvert.

6. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 14 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 749 215 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 724 829 900 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 24 385 100 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 9 480 700

dollars, ce qui n'était pas suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 10 034 400 dollars. En outre, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2021, le montant restant dû s'établissant à 214 100 dollars au 31 décembre 2021. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (A/75/822/Add.2, par. 7).**

7. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a appris qu'au 2 mars 2022, 10 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité étaient en instance, dont 9 pour cause de troubles post-traumatiques et 1 pour cause d'accident du travail. Sur les neuf demandes relatives à des troubles post-traumatiques, huit avaient été évaluées par le médecin-expert et étaient en cours d'examen par le Secrétariat de l'ONU en vue de leur traitement. À la même date, le montant versé par la Force au titre des 289 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité reçues depuis sa création s'établissait à 1 737 600 dollars et restait inchangé par rapport à l'exercice précédent. Le Comité note que sur les 10 demandes en instance, une demande est en instance depuis octobre 2008, tandis que les autres sont plus récentes, en instance depuis janvier 2017 ou plus tard.

8. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que des demandes restent en instance, dont une depuis 2008, même après avoir été évaluées par le médecin-expert, et réaffirme que les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité doivent être réglées rapidement. Il compte que la Force communiquera des informations complémentaires sur les raisons pour lesquelles des demandes restent en instance à l'Assemblée générale en vue de l'examen par cette dernière du présent rapport.** Le Comité examine plus avant la question des réparations versées au titre des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques dans son rapport sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/782).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

9. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), et sa dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2022, a été approuvée dans la résolution 2618 (2022). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour l'exercice 2022/23 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cet exercice (A/76/696).

### **B. Ressources nécessaires**

10. Le montant total des ressources nécessaires au titre de l'exercice 2022/23 s'élève à 54 507 700 dollars, en augmentation de 709 700 dollars (1,3 %) par rapport au montant de 53 798 000 dollars approuvé au titre de l'exercice 2021/22 (voir tableau ci-après).

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 870,5	22 498,4	22 432,9	20 473,3	23 948,7	1 515,8	6,8
Personnel civil	15 537,4	16 451,6	16 654,2	12 379,8	16 368,4	(285,8)	(1,7)
Dépenses opérationnelles	14 342,2	12 776,3	14 710,9	11 384,2	14 190,6	(520,3)	(3,5)
<b>Total brut</b>	<b>51 750,1</b>	<b>51 726,3</b>	<b>53 798,0</b>	<b>44 237,2</b>	<b>54 507,7</b>	<b>709,7</b>	<b>1,3</b>

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/76/696) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

11. L'augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des contingents (655 100 dollars) et de la police des Nations Unies (860 700 dollars) (voir par. 12 ci-dessous), compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (409 100 dollars) (voir par. 16 ci-dessous) et des transports terrestres (618 400 dollars) (voir par. 30 ci-dessous).

12. Le Comité consultatif note que les contributions volontaires en nature non budgétisées qui seront apportées par le Gouvernement chypriote pour l'exercice 2022/23 aux termes de l'accord sur le statut des forces s'élèveront à 968 900 dollars<sup>1</sup> (A/76/696, par. 66). **Le Comité consultatif se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

**1. Militaires et personnel de police**

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

13. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2022/23 est plus élevé (de 1 515 800 dollars, soit 6,8 %) que celui des crédits ouverts pour 2021/22. L'augmentation proposée s'explique principalement par la hausse des indemnités de subsistance (missions) versées aux membres des contingents militaires (696 900 dollars) et de la police des Nations Unies (867 300 dollars) par rapport à l'exercice 2021/22 (ibid., par. 78 et 80). Le Comité consultatif examine plus avant la hausse des dépenses liées aux indemnités de subsistance (missions) dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

**14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

<sup>1</sup> Le montant estimatif de 968 900 dollars correspond à la valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force (A/76/696, par. 66).

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	38	41	3
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	7	7	–
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	115	115	–
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	1	2	1
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>165</b>	<b>4</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. Les ressources proposées au titre du personnel civil pour 2022/23 font apparaître une diminution de 285 800 dollars (1,7 %) pour 2022/23, qui tient principalement à une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu de la création proposée d'un nouveau poste (ibid., par. 81 à 83).

### *Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire*

16. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétaire général propose, pour 2022/23, un effectif total de 165 postes et emplois de temporaire, compte tenu : a) de la création de 3 postes d'administrateur(trice), à savoir 1 de spécialiste de la planification des missions (P-4), 1 de spécialiste des questions d'environnement (P-3) et 1 de spécialiste des ressources humaines (P-3) (voir par. 18 à 20 ci-dessous) ; b) de la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et du maintien d'un emploi existant, à savoir 1 spécialiste de la gestion de programmes (P-4) et 1 spécialiste des opérations aériennes du Service mobile, respectivement (voir par. 21 ci-dessous et A/76/696, par. 65) ; c) du reclassement de 2 postes, dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, en postes d'assistant(e) principal(e) (A/76/696, par. 44, 45, 60 et 61) ; d) de la réaffectation de 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national au sein de la composante Appui à la mission (ibid., par. 59 et 63).

17. Le Comité consultatif note qu'en ce qui concerne la création proposée du poste de spécialiste de la planification des missions (P-4) (ibid., par. 35 à 39), le Secrétaire général a invoqué en grande partie les mêmes motifs que ceux fournis pour justifier la proposition faite pour les exercices 2020/21 et 2021/22 (voir A/74/693, par. 31, et A/75/746, par. 33 à 36). Le Comité rappelle qu'aucune des deux propositions n'a été approuvée par l'Assemblée générale (voir les résolutions 74/285 et 75/299). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le poste de spécialiste de la planification des missions permettrait, entre autres, de disposer de capacités spécialisées aux fins de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au sein de la Force et de mettre en œuvre la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Il lui a aussi été expliqué que le cumul des fonctions selon lequel le (la) Chef du Centre d'analyse conjointe de la mission assurerait également la coordination de la mise en œuvre du Système complet de planification

et d'évaluation de la performance ne serait pas viable à long terme. **Le Comité consultatif réitère ses observations selon lesquelles les responsabilités de la Force en matière de planification ne se sont pas élargies au point qu'il faille créer un poste (voir [A/75/822/Add.2](#), par. 16, et [A/74/737/Add.4](#), par. 12). En outre, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a demandé (voir résolution [75/299](#), par. 27) un plan de mise en service du nouveau Système complet de planification et d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, afin de faciliter l'examen des ressources demandées pour le Système. Dans l'attente de nouvelles directives de l'Assemblée concernant les capacités de planification stratégique de la mission, le Comité est d'avis que la nature intégrée des activités menées par le Centre d'analyse conjoint constitue un mécanisme adéquat pour la mise en service du Système dans les missions de moindre envergure, comme l'UNFICYP, et se prononce contre la création du poste de spécialiste de la planification des missions (P-4).**

18. En ce qui concerne la proposition de créer un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) (voir [A/76/696](#), par. 51 à 55), le Comité consultatif prend note de la proposition de créer un poste de spécialiste des questions d'environnement (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) pour l'exercice 2020/21, ainsi que de la proposition de créer un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) pour l'exercice 2021/22 (voir [A/74/693](#), par. 38 à 40, et [A/75/746](#), par. 42 à 45). Le Comité rappelle qu'aucune des deux propositions n'a été approuvée par l'Assemblée générale (voir les résolutions [74/285](#) et [75/299](#)). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, comme suite à sa recommandation précédente (voir [A/75/822/Add.2](#), par. 17), la Force avait examiné ses effectifs et constaté qu'il n'était pas possible de pourvoir un poste consacré à la gestion de l'environnement en procédant à un redéploiement interne ou à une réaffectation, sans que cela entrave l'exécution du mandat ou affaiblisse l'appui fourni aux militaires et au personnel de police de la Force. Par ailleurs, outre les préoccupations relatives au conflit d'intérêts que pourrait susciter le recours au personnel de la Section du génie et de la gestion des installations pour pourvoir un tel poste, le Comité a été informé que la Force ne disposait pas, en interne, des connaissances, de l'expérience et des compétences nécessaires pour mener à bien ces fonctions efficacement. Il a également été informé que, faute de la création d'un poste de spécialiste des questions d'environnement, la Force risquerait de ne pas pouvoir respecter la politique et à la stratégie de l'administration en matière d'environnement et resterait la seule opération de maintien de la paix sans capacités dédiées à la gestion de l'environnement. Le Comité note que la note obtenue par la Force sur le tableau de bord d'évaluation environnementale en 2020/21, de 89, est supérieure aux notes obtenues en 2018/19 et en 2019/20, de 86 et 88 respectivement. **Le Comité consultatif reste d'avis que les fonctions proposées peuvent continuer d'être exécutées par les effectifs existants (voir [A/75/822/Add.2](#), par. 17, et [A/74/737/Add.4](#), par. 13) et que les travaux de mise en œuvre des initiatives environnementales menés par la Section du génie et de la gestion des installations peuvent bénéficier de la coopération avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le Comité recommande donc de ne pas créer le poste proposé de spécialiste des questions d'environnement (P-3).**

19. En ce qui concerne la proposition de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) (voir [A/76/696](#), par. 57 à 59), le Comité consultatif note que ce poste a été créé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2019/20 et supprimé par l'Assemblée générale, comme il l'avait recommandé, en 2021/22 (voir [A/73/755/Add.5](#), par. 23, [A/75/822/Add.2](#), par. 18, et résolution [75/299](#)). En réponse à ses questions, il a été répondu au Comité que dès la création du poste, le (la) titulaire avait été chargé(e) d'améliorer la prestation de services de base s'agissant

des aspects opérationnels de la gestion des ressources humaines, en particulier l'administration des prestations, le recrutement et la prise de fonctions. Suite à la suppression de ce poste, un emploi de remplacement temporaire de spécialiste des ressources humaines (P-3) a été créé ponctuellement afin de maintenir les progrès accomplis et de fournir des services rapides en matière de ressources humaines pour soutenir la Force, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et le Comité des personnes disparues à Chypre. Ayant posé la question, le Comité a également appris que l'UNFICYP est une mission autonome responsable du traitement de bout en bout de toutes les questions liées aux ressources humaines et que l'absence du poste aurait un effet délétère sur les opérations de sa Section des ressources humaines, dont l'effectif comprend actuellement un fonctionnaire international [Chef de groupe (P-4)] et six membres du personnel recruté sur le plan national, en plus du poste de temporaire de classe P-3 créé en 2021/22. **Le Comité consultatif est d'avis que les besoins relativement stables de la mission en matière de ressources humaines devraient être couverts par les effectifs existants. En outre, il n'est pas convaincu que le fait d'opérer en tant que mission autonome responsable du traitement de bout en bout de toutes les questions liées aux ressources humaines soit l'approche la plus rentable, et estime que la Force devrait envisager de recourir aux services fournis par le Bureau d'appui commun de Koweït, et d'étudier les possibilités de coopération avec les autres missions de maintien de la paix dans la région en vue d'améliorer l'efficacité des services liés aux ressources humaines. Le Comité recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste des ressources humaines (P-3).**

20. Le Secrétaire général propose aussi de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programmes (P-4) (voir [A/76/696](#), par. 40 à 42) dont le (la) titulaire sera chargé(e) de diriger la composante Lutte antimines de la Force. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une comparaison des coûts des deux approches, dont il ressort que le transfert des ressources consacrées à la lutte antimines du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à l'UNFICYP permettrait, pour l'exercice 2022/23, de réduire les dépenses d'environ 136 500 dollars, compte tenu de l'application d'un taux de vacance de postes de 50 %, et, pour les exercices suivants, d'économiser une somme équivalant aux frais de 8 % qui auraient été versés à l'UNOPS. Il a aussi été indiqué au Comité que des crédits de 38 100 dollars avaient été demandés au titre des voyages, des dépenses opérationnelles et de l'équipement liés aux services de détection des mines et de déminage, mais que l'arrangement contractuel avec l'UNOPS ne serait pas opérationnel en 2022/23. **Le Comité consultatif compte que des précisions supplémentaires sur la fourniture d'un appui opérationnel aux activités de lutte antimines menées par la Force seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport, en particulier en ce qui concerne l'intégration de cet appui au sein de la Force plutôt que le recours à un arrangement contractuel avec l'UNOPS.**

21. En ce qui concerne les activités de lutte contre les mines mises en œuvre par la Force, le Comité rappelle qu'en 2017, les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont demandé à la Force de cesser les opérations de déminage, mais que certains services (cartographie, conseils techniques, information, formation du personnel de la Force et évaluation des menaces) se sont poursuivis, conformément à l'examen stratégique. En 2019, la Force a proposé que des activités de lutte antimines soient entreprises afin de renforcer la confiance entre les communautés. À l'heure actuelle, 20 champs de mines et 9 zones présumées dangereuses doivent encore être déminés. **Le Comité consultatif note que la Force, dans ses activités de lutte antimines, s'est surtout attachée à appuyer les mesures de confiance et à concourir aux initiatives de sensibilisation au déminage et au danger des mines et des restes**

**explosifs de guerre, et estime que les activités correspondantes peuvent être assumées à la classe P-3 au lieu de la classe P-4 comme demandé. Il recommande donc de créer l'emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-3).** Le Comité examinera plus avant le transfert des fonctions de gestion des programmes de détection des mines et de déminage qui étaient auparavant assurées par l'UNOPS dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

*Taux de vacance et postes vacants*

22. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance enregistrés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22, ainsi que de ceux qui sont proposés pour 2022/23.

**Taux de vacance**

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2020/21	Taux effectif 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif au 28 février 2022	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux effectif moyen au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	3,0	2,6	2,0	2,6	2,6	5,3	2,6	2,0
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	2,0	14,3	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	2,0	1,7	2,0	0,0	0,0	0,9	0,9	1,0
Emplois de temporaire soumis à recrutement international	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

23. **Le Comité consultatif réaffirme une fois de plus qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs, il faut apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir A/75/822/Add.1, par. 20 ; A/74/737/Add.4, par. 17 ; A/73/755/Add.5, par. 21).**

24. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2022, un poste était vacant [1 analyste principal(e) de l'information/Chef du Centre d'analyse conjointe de la mission (P-5)] et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité compte que le poste vacant sera pourvu dans les meilleurs délais.**

25. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 17 à 21 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	33,1	27,9	33,3	2,8	37,7	4,4	13,2
Voyages officiels	251,0	23,5	209,4	143,6	254,3	44,9	21,4
Installations et infrastructures	7 102,3	6 075,4	6 937,7	4 750,6	6 858,1	(79,6)	(1,1)
Transports terrestres	1 962,6	1 990,4	2 314,9	2 055,8	1 696,5	(618,4)	(26,7)
Opérations aériennes	2 210,4	1 973,8	2 346,1	2 293,1	2 335,5	(10,6)	(0,5)
Opérations maritimes ou fluviales	–	5,8	26,2	35,3	32,4	6,2	23,7
Communications et informatique	1 592,6	1 448,2	1 587,2	1 433,7	1 757,0	169,8	10,7
Santé	231,1	502,0	288,4	389,6	497,6	209,2	72,5
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	959,1	729,3	967,7	279,7	721,5	(246,2)	(25,4)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>14 342,2</b>	<b>12 776,3</b>	<b>14 710,9</b>	<b>11 384,2</b>	<b>14 190,6</b>	<b>(520,3)</b>	<b>(3,5)</b>

26. Le montant des ressources proposées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2022/23 fait apparaître une diminution nette de 520 300 dollars (3,5 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22. Cette diminution s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes et des fournitures, services et matériel divers, contrebalancée en partie par les augmentations proposées pour toutes les autres catégories.

**27. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels.* Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 s'élève à 254 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 44 900 dollars (21,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22 (209 400 dollars). Sur le total des ressources demandées pour les voyages pour 2022/23, un montant de 80 400 dollars est proposé pour les voyages officiels au titre de la formation, ce qui représente une augmentation de 16 700 dollars (26,2 %), alors que les dépenses effectives au 31 mars 2022 s'élevaient à 3 600 dollars. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages était liée à l'assouplissement des restrictions en matière de voyage imposées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et visait à traiter un arriéré de voyages liés à des programmes qui nécessitaient une participation en personne, en particulier des formations ou des réunions sur des questions complexes. Il a également appris que les réunions et les activités de formation à distance avaient été prises en compte dans le calcul des ressources demandées, les réunions en présentiel étant remplacées par des réunions à distance

(en ligne) chaque fois que cela était possible. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait tirer plus largement parti des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande par conséquent que les ressources proposées au titre des voyages officiels (254 300 dollars) soient diminuées de 15 % (38 100 dollars).** Il examine plus avant la question des voyages officiels dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760) ;

b) *Installations et infrastructures.* Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 s'élève à 6 858 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 79 600 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22 (6 937 700 dollars). Un montant de 983 500 dollars est demandé au titre des travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, tandis que les dépenses s'élevaient à 434 400 dollars en 2020/21 et à 207 500 dollars au 31 mars 2022. Le montant des ressources demandées pour 2022/23 fait apparaître une augmentation de 143 300 dollars (17,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée était principalement imputable à la remise en état de six aires de poser d'hélicoptère, non prévue dans le budget approuvé pour 2021/22, et à des dépenses plus élevées pour la remise en état d'un périmètre de sécurité autour de la zone protégée par les Nations Unies. **Compte tenu de l'évolution récente des dépenses, le Comité consultatif estime que ces dépenses supplémentaires peuvent être couvertes dans les limites du budget prévu pour cette catégorie de dépenses et recommande de réduire de 2 % (137 200 dollars) le montant demandé au titre des installations et infrastructures (6 858 100 dollars) ;**

c) *Communications et informatique.* Le montant des crédits demandés, de 1 757 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 169 800 dollars (10,7 %). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication (250 600 dollars, soit 59,1 %), qui tient au projet de numérisation des archives et des dossiers de la Force, conformément à la politique de l'Administration et à la stratégie pour la transformation numérique des Nations Unies ; elle est compensée en partie par la diminution des crédits demandés au titre des services de télécommunications et de réseau (94 700 dollars, soit 26,8 %), en raison du démantèlement des services locaux de liaison louée, qui seront remplacés par la technologie voix par IP (A/76/696, par. 89 et 90). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le projet de numérisation prévoyait la préparation, la numérisation, l'indexation et l'analyse des métadonnées pour un volume total de 1,5 million de documents, soit l'équivalent de 600 boîtes d'archives contenant chacune 2 500 documents, et que le projet devrait durer 18 mois pour un coût total de 305 700 dollars, dont 248 500 dollars seraient utilisés au cours de l'exercice 2022/23, principalement pour les services fournis par du personnel contractuel (10 personnes) chargé de numériser et de traiter les documents. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il est possible de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires en faisant appel à du personnel contractuel pour le projet de numérisation et recommande que l'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique (169 800 dollars) soit réduite de 30 % (50 900 dollars) ;**

d) *Santé.* Les crédits demandés, d'un montant de 497 600 dollars, font apparaître une augmentation de 209 200 dollars (72,5 %), imputable principalement aux dépenses supplémentaires liées aux tests de dépistage par amplification en chaîne

par polymérase face à la pandémie de COVID-19, qui n'étaient pas prévues dans le budget de 2021/22. **Le Comité consultatif note l'augmentation considérable des ressources allouées aux tests par amplification en chaîne par polymérase à l'UNFICYP et compte qu'une procédure standardisée et efficace de dépistage de la COVID-19 est appliquée dans toutes les missions de maintien de la paix.** Il examine plus avant la question des dépenses médicales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

28. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25 et 27, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

### Représentation équilibrée des genres et représentation géographique

29. S'étant renseigné, le Comité a appris que la proportion de personnel féminin avait augmenté régulièrement au cours des trois dernières années et qu'au 31 janvier 2022, les femmes représentaient 43 % de l'effectif total de la Force. La proportion de femmes dans chaque catégorie de personnel étant la suivante : 0 % au niveau de sous-secrétaire général(e), 100 % à la classe D-2, 0 % à la classe D-1, 50 % à la classe P-5, 30 % à la classe P-4, 80 % à la classe P-3, 47 % parmi les agent(e)s du Service mobile, 57 % parmi les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 41 % parmi les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 4 mars 2022, le personnel civil de la Force était constitué de 38 membres du personnel recruté sur le plan international originaires de 25 États Membres<sup>2</sup>, les cinq groupes régionaux étant représentés comme suit : 2 personnes originaires du Groupe des États d'Afrique, 8 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 8 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 19 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. La répartition régionale des 38 membres du personnel au 28 février 2021 était sensiblement identique, la seule différence étant que 18 membres du personnel appartenaient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 9 au Groupe des États d'Asie et du Pacifique. **Le Comité consultatif se félicite des progrès constants en matière de représentation équilibrée des genres au sein de l'UNFICYP et compte que la Force poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation géographique et continuera de fournir des informations à ce sujet dans ses futurs rapports.** Le Comité consultatif examine plus avant les aspects relatifs à la représentation équilibrée des genres et à la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

### Plan de remplacement des véhicules

30. S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a appris que le plan quinquennal de remplacement progressif des véhicules de location par des véhicules appartenant à l'ONU avait été achevé et que le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres s'en trouvait diminué de 618 400 dollars. Il a également été informé que l'acquisition prévue de deux ambulances et de 13 véhicules légers de transport de passagers en 2022/23 était motivée par un nouveau plan quinquennal de

<sup>2</sup> Allemagne (1), Australie (2), Algérie (1), Brésil (1), Bulgarie (1), Canada (3), États-Unis d'Amérique (6), Fédération de Russie (2), Finlande (1), France (1), Iraq (1), Italie (1), Japon (1), Liban (1), Lituanie (1), Nigeria (1), Norvège (1), Philippines (2), Roumanie (1), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3), Serbie (2), Sri Lanka (1), Tadjikistan (1), Ukraine (1) et État de Palestine (1).

remplacement des véhicules appartenant à l'ONU se trouvant dans un état de détérioration avancée ou dont l'utilisation était dangereuse.

### Projet de centrales solaires

31. Le Secrétaire général indique que la Force continuera à investir dans les énergies propres et renouvelables, grâce à l'installation proposée de deux nouvelles centrales solaires photovoltaïques pendant l'exercice 2022/23. Il est également indiqué dans le projet de budget que l'installation de centrales solaires dans les secteurs 1 et 4 engendrerait des gains d'efficacité de 9 700 dollars et 6 500 dollars, respectivement, pendant l'exercice 2022/23, et devrait permettre de réaliser des économies de 84 % et 79 % par an une fois les systèmes pleinement opérationnels. Le Comité s'est fait fournir des informations détaillées concernant le nombre de kilowatts-crête (kWc) qui devraient être produits par les centrales solaires. Il note que la puissance totale estimée dans les conditions d'essai normales s'élève à 50,32 kWc pour les deux nouvelles centrales qui seront installées en 2022/23, alors que la puissance attendue pour les trois centrales solaires déjà opérationnelles est de 160, 250 et 100 kWc. Le Comité s'est fait communiquer des projections actualisées concernant la production d'électricité par les trois systèmes en 2021/22, qui s'élève à 649 032 kWh, ce qui est presque équivalent aux données communiquées précédemment pour la même période, selon lesquelles les centrales généreraient quelque 674 890 kWh et devraient permettre de faire 147 900 dollars d'économies (voir [A/75/822/Add.2](#), par. 28). Le Comité s'est aussi fait communiquer des données sur la consommation effective pour les trois sites déjà en service, selon lesquelles la production de deux des sites dépasse largement le rendement estimé, la production réelle devant se chiffrer à environ 256 176 kWh et 343 488 kWh en 2021. **Bien que trois centrales solaires aient été mises en service depuis juillet 2019, le Comité consultatif note qu'on ne trouvait dans les projets de budget de la Force pour les exercices 2020/21 et 2021/22 aucune projection des gains d'efficacité qui pourraient être obtenus grâce à l'énergie solaire. Compte tenu des projections qui font apparaître un excédent de production d'électricité pour deux des trois centrales solaires déjà en service, et de la mise en fonctionnement future des centrales solaires nouvellement proposées, le Comité est d'avis qu'il devrait être fait état de gains d'efficacité sensiblement plus importants dans les futurs projets de budget de la Force et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner minutieusement et de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations sur la production et la consommation annuelles totales de kilowatts provenant de l'énergie solaire ainsi que des projections des gains d'efficacité correspondants.**

## VI. Conclusion

32. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/76/549](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 23 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 829 200 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 41 700 dollars (produits des placements), 257 700 dollars (produits divers ou accessoires) et 529 800 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient portés au crédit des États Membres.**

33. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/696). **Compte tenu des observations et recommandations formulées ci-dessus et de son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760), le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 489 100 dollars et ramenés de 54 507 700 dollars à 54 018 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 54 018 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, dont 23 603 400 dollars financés au moyen des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (17 103 400 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars).**

---